

GAZELCO
Élections sociales
P. 9



FGTB

Ensemble, on est plus forts

FGTB.
POUR TOUJOURS

Toutes infos et matériel disponibles sur le site www.fgtb2016.be



© Avec l'aimable autorisation de l'auteur.
« Democracy »
De My Hahn Hélène Nguyen

DANS NOS RÉGIONALES

Interrégionale de Bruxelles

La CGSP-Bruxelles vous aide à compléter votre déclaration d'impôt

Les permanences fiscales **pour les affiliés** de l'Interrégionale de Bruxelles - rue du Congrès :

- **mercredi 1^{er} juin de 8h30 à 12h30** (dernière entrée à 12h) **et de 13h30 à 16h** (dernière entrée à 15h30) ;
- **vendredi 3 juin de 8h30 à 12h30** (dernière entrée à 12h).

Documents nécessaires :

- votre carte d'identité électronique et votre code PIN ainsi que ceux de votre conjoint ou cohabitant légal ;
- votre formulaire de déclaration original ;
- votre document préparatoire ;
- vos fiches de revenus et celles de votre (salaire, pécule de vacances, chômage, mutuelle...) ;
- vos attestations (emprunt hypothécaire, assurance-vie, épargne-pension, libéralités...) ;
- éventuellement des documents justificatifs (extraits bancaires, factures, reçus de TVA, etc.).

Namur

Permanences fiscales

Exercice d'imposition 2016 Revenus 2015

Les camarades du secteur « AMiO – Ministères et Administrations », sous-secteur SPF « Finances » de la régionale de Namur se tiendront à la disposition des affiliés actifs et pensionnés, afin de les aider à rédiger leur déclaration d'impôt.

Cette permanence sera organisée **les mercredis 1, 8, 15 et 22 juin 2016 de 9h à 12h** à la régionale de Namur, rue de l'Armée Grouchy, 41.

Uniquement sur rendez-vous au 081/72 91 70 (le matin).

Il est demandé aux affiliés de se munir de tous les documents nécessaires tels que :

- fiche 281.10 ou autres... ;
- attestation assurance vie ;
- prêt hypothécaire ;
- si problème particulier joindre les pièces y afférant ;
- carte d'identité et code pin (si marié ou cohabitant, il faut la carte d'identité pour chaque personne).

Belgium bashing ou capitalisme bashing ?

Les récents attentats de Bruxelles marquent certainement un des événements les plus tragiques de l'histoire récente de notre pays. La CGSP marque son soutien et sa solidarité avec toutes les personnes et leurs proches atteintes par ces attentats horribles.

L'émotion retombée, il est important de réfléchir sur les causes de ces attentats, sur ce qui les a rendus possibles et quelles mesures sont susceptibles d'améliorer la sécurité de la population.

Depuis les attentats de Paris, certains médias et hommes politiques français s'étaient déjà égarés dans le Belgium bashing (dénonciation de la Belgique), c'était simple, même simpliste. Avec les attentats de Bruxelles, certains politiques belges évoquaient la responsabilité de l'État fédéral, certains pour dire que ce n'était pas assez fédéralisé, d'autres pour dire qu'il faudrait encore défédéraliser certaines compétences.

Ces raisonnements sont simplistes. La réalité, c'est qu'à tous les étages de ce pays, comme dans l'ensemble des autres pays, le manque de moyens financiers est criant et permet de comprendre comment on en arrive là.

Il faut cependant d'abord s'interroger si l'État belge est légitime dans sa lutte en Syrie et en Irak. Lutter contre le terrorisme est légitime. Mais bombarder Daesh, c'est aussi bombarder des populations civiles. Que ces bombardements soient russes, américains, français ou belges, aucun d'eux ne peut se justifier au nom de la lutte contre le terrorisme. Il est ironique de constater que des moyens budgétaires sont trouvés pour agir de la sorte.

Mais de coupes budgétaires en re-design de la Fonction publique, que ce soit la police, ou la justice, les moyens humains manquent mais aussi les équipements, qu'il s'agisse d'armes, de protection pour nos policiers ou des moyens de communications. Mais la réponse sécuritaire seule n'arrivera pas à endiguer la radicalisation d'une partie de la jeunesse.

Quel espoir offre-t-on aux jeunes de s'insérer dans la vie active ? Quelles perspectives d'un travail (et pas d'un job) ? Quelles formations ? Quelles chances offre-t-on aux jeunes Belges ? Surtout quand on connaît l'ampleur des discriminations à l'embauche sur la nationalité, ou l'apparence de la nationalité, aux jeunes d'origine immigrée !

Le travail social et communautaire, quand il existe encore, est fait avec des bouts de ficelle et les autorités politiques lui demandent de jouer le rôle d'auxiliaire de police.

Passée l'émotion, il faut réfléchir et passée la réflexion, il faut agir et agir c'est se battre face à ce gouvernement qui entend assurer la sécurité et la cohésion sociale avec moins de moyens, qui pourchasse les petits fraudeurs mais pas l'évasion fiscale.

Combattre ce gouvernement est une nécessité, c'est une obligation.

Luttons tous ensemble contre ce gouvernement de malheurs !

Libéralisation des services publics dans les accords commerciaux de nouvelle génération (TTIP, CETA, TISA)

En juillet 2015, une résolution a été adoptée par le Parlement européen appelant les États européens à exclure des traités en cours de négociations les Services d'intérêt général (SIG) et les Services d'intérêt économique général (SIEG).

Cette résolution demande aussi que ces services soient abordés comme un tout indissociable et non « saucissonnable » et ce, afin d'éviter les libéralisations et privatisations par à-coups de différentes parties des services considérées artificiellement comme indépendantes. L'idée défendue ici étant que tous les « Services d'intérêt général » doivent être exclus du champ d'application des traités de libre-échange.

Il est ainsi possible à présent de se baser sur ce premier acquis important pour continuer les actions de lobbying politique.

Business Europe, l'un des lobbies capitalistes les plus influents dans ces dossiers, a manifesté son inquiétude quant à cette volonté du Parlement européen d'exclure les services publics des négociations : le monde des entreprises et de la finance a, en conséquence, redoublé de pression sur le Parlement. La bonne nouvelle, c'est que cette pression est un signe que les défenseurs de ces accords reconnaissent l'influence que peuvent bel et bien avoir les mobilisations citoyennes sur le positionnement de leurs représentants politiques.

Rappel du calendrier des négociations

Le CETA (accord entre l'Union européenne et le Canada) : il s'agit de l'accord qui, à ce stade, est le plus avancé. Les négociations ont débuté début 2009. Le texte a été publié le 29 février 2016. La ratification commencerait donc a priori vers juin 2016. La signature du texte par le Conseil est prévue en septembre 2016 lors du sommet UE-Canada.

Le Parlement européen devra alors à son tour voter l'accord (vraisemblablement en 2017) et peut-être également les parlements nationaux, s'il s'avère qu'il s'agit d'un accord « mixte », mais nous n'en avons pas encore la certitude.

Quoi qu'il en soit, il est probable que l'accord entre en vigueur déjà de façon provisoire dès la signature par le Conseil, ou au plus tard, après approbation du Parlement.

Le TTIP (accord entre l'UE et les États-Unis) : Les négociations ont débuté en 2013. La Commission européenne a pour objectif de finaliser l'accord avant la fin du mandat d'Obama (autrement dit avant fin 2016), de peur que le(la) prochain(e) président(e) des États-Unis remette en cause ce dernier, et a donc donné un coup d'accélérateur aux négociations. Il semble néanmoins que cela ne sera pas possible dans de si courts délais.

Le TISA, ou ACS (Accord sur le commerce des services) : Cet accord est en négociation entre 51 pays membres de l'OCDE, parmi lesquels figurent les 28 États membres de l'UE, représentés par la Commission européenne. Les négociations ont lieu toutes les 6 semaines depuis 2013. Elles visent spécifiquement la libéralisation la plus large et la plus avancée possible des services, en ce compris les services publics.

Pour une information plus complète sur le TISA, voir les sites :

www.cgspwallonne.be et www.world-psi.org



Quelles conséquences sur les services publics ?

Pour récapituler et synthétiser l'impact que ces accords commerciaux auraient sur les services publics s'ils entraient en application, rappelons les aspects essentiels de cette menace.

- **La clause de « statu quo » :** elle implique le blocage de la libéralisation et de la privatisation à leur niveau actuel, qui devra servir de « plus petit dénominateur commun » en termes de niveau de la libéralisation. Par ailleurs, les nouveaux services à créer seront automatiquement ouverts au privé.
- **L'effet de cliquet :** selon ce mécanisme faisant office de « bracelet colson », aucun retour en arrière ne sera possible après la libéralisation d'un service, ce qui signifie la fin de toute possibilité de retour à la sphère publique d'un service déjà libéralisé. Cette insidieuse disposition revient, dans les faits, à vider de sa substance toute capacité régulatrice qui est censée caractériser le rôle des mandataires politiques. Autrement dit, si une majorité de gauche est élue après une période gouvernée par la droite, la gauche ne pourra pas modifier les engagements

pris par ses prédécesseurs en matière de libéralisation des services.

- **Libéralisation progressive et sans cesse croissante** : il s'agit de couvrir le plus grand nombre de services possibles, d'étendre les règles commerciales à une quantité sans cesse plus importante de services publics.
- **La « liste négative »** : contrairement aux dispositions en vigueur jusqu'à présent qui faisaient état d'une « liste positive » (les États doivent communiquer quels services ils sont prêts à libéraliser), ici, selon le principe de la « liste négative », les États doivent signaler explicitement les services qu'ils souhaitent extraire du champ d'application de l'accord. Sans cela, les services non communiqués sont automatiquement considérés comme privatisables.
- **Le mécanisme de règlement des différends entre entreprises et États** (ISDS – *Investor-State Dispute Settlement* - rebaptisé aujourd'hui ICS après un léger relifting cosmétique) : la mise en œuvre des dispositions de l'accord sera arbitrale par des tribunaux privés utilisables directement par les entreprises et ce, contre les États ou quelque autorité publique que ce soit.

Les gouvernements ne peuvent avoir recours à cette procédure, ils ne peuvent que s'y trouver confrontés par les entreprises.

Les parties ne sont donc pas traitées de manière équitable devant la loi, ce qui est totalement contraire à l'état de droit.

Ce mécanisme existe déjà dans de très nombreux traités bilatéraux, et a déjà fait des ravages dans quantité de pays. Les exemples ne manquent pas (Égypte, Estonie, Slovaquie, Canada...) Dans le cadre des traités qui nous occupent, la largeur et l'impact gigantesque qu'aurait cet ISDS sur quasiment tous les aspects de la vie en société sont ce qui provoque le plus d'inquiétudes.

Dans le cas du TISA, cependant, il n'est pas encore certain que sera mis en place ce genre de mécanisme.

La Commission européenne a déjà développé une sorte de « modèle » de prestation de services au niveau européen, en l'occurrence il s'agit des services postaux.

La disposition préconisant que les parties maintiendront au minimum le degré d'ouverture des marchés au moment de la signature du Traité commercial aurait pour conséquence que la volonté d'appliquer l'obligation de service universel irait à l'encontre de cette disposition et rendrait illégale toute tentative de revenir en arrière après ouverture des marchés à la libéralisation de ce service. Le différend serait ensuite réglé via la procédure susmentionnée (ISDS ou ICS) qui est totalement au service des intérêts commerciaux et financiers.

Par ailleurs, dans le cadre du CETA et du TTIP, est prévue la création de « Comités conjoints » composés de technocrates et de lobbyistes, qui pourront encore apporter des amendements *après la mise en place de ces accords* (!). Le Parlement européen n'aura rien à dire sur ces dispositions additionnelles, qui seront dès lors décidées et appliquées de façon totalement opaque et antidémocratique. Il existe déjà plusieurs comités spécifiques de ce type, notamment sur les investissements et les services.

Les concessions de service public et les marchés publics dans le collimateur

En ce qui concerne le CETA, dans le chapitre sur les **Appels d'offres publics pour les concessions de services**, il existe une disposition permettant à l'Union européenne de négocier avec le Canada pour étendre la couverture commerciale en la matière. Or, un long combat syndical a été mené ces dernières années pour exclure cette disposition de la directive européenne sur les concessions, avec succès. Et à présent, sous couvert de traités dépassant les frontières de l'UE, il nous est rétorqué que cette exclusion est limitée et peut être revue à l'avenir, ne laissant dès lors aucune garantie de protection des services publics.

Le chapitre sur **les marchés publics** dans ces traités est également très inquiétant.

À l'heure actuelle, bon nombre de gouvernements lient l'octroi de marchés publics au respect par les entreprises de normes sociales et environnementales, notamment le respect des conventions collectives de travail. Dans la directive européenne sur les marchés publics, il existe une clause qui autorise les gouvernements à établir des conditions de respect de normes dans les contrats de marchés publics. Or, les États-Unis, beaucoup plus protectionnistes que l'UE en la matière (seuls 32 % de leurs offres de marchés publics sont ouvertes aux entreprises étrangères) ne disposent pas de telles clauses et n'ont par ailleurs pas signé 179 des 186 conventions de l'OIT les plus fondamentales ! Le TTIP et le CETA n'intègrent pas d'obligations de respect de normes sociales et environnementales, ce qui laisse présager d'un nivellement vers le bas.

Si ces traités venaient à voir le jour, il serait très incertain que les lois nationales et les directives européennes puissent encore avoir une quelconque valeur face à l'arbitraire rivié aux intérêts financiers qui les caractérisent.

Ces dispositions sont extrêmement dangereuses pour les services publics et pour la démocratie, et il est urgent de convaincre nos gouvernements de ce danger.

Partout dans le monde, les citoyens, syndicats, mouvements sociaux, ONG... s'organisent et se mobilisent contre ces accords commerciaux destructeurs. À titre d'exemple, en octobre dernier, pas moins de 250 000 personnes défilaient dans les rues de Berlin pour dénoncer cette confiscation de la démocratie.

Ces 21 et 22 avril avait lieu à Barcelone la première rencontre européenne des acteurs publics municipaux et régionaux contre le TTIP, le CETA et le TISA.

À ce jour, ce sont en effet plus de 1 500 villes et communes qui se sont déclarées « zones hors TTIP/CETA/TISA » à travers l'Europe ! Ne lâchons rien, campons nos droits devant leurs textes et pour notre démocratie et nos services publics, restons debout !

Le peuple

« J'entends par peuple la populace qui n'a que ses bras pour vivre. Quand la populace se mêle de raisonner, tout est perdu. »

Voltaire

« Je suis du peuple. Je ne veux être que cela et je méprise ceux qui voudraient être quelque chose de plus. »

Robespierre

Peuple, sale mot ! À croire ceux qui décident pour nous et ceux qui nous informent, le peuple, terme galvaudé, serait la dernière chose dont on aurait besoin. Sus au peuple, à la horde ignorante, à la foule irresponsable ! En ces temps de gouvernance austéritaire, il faut à tout prix éviter que les citoyens se mêlent de ce qui les regarde et tous les stratagèmes permettant de discréditer la cause du peuple sont bons à prendre. Nous avons ainsi déjà évoqué le cas du populisme, ce concept-écran qui est en fait un mot repoussoir qui connaît une fortune très grande chez les éditocrates.

Populisme, phantasme des élites

En creux de cette méthode rhétorique, c'est une image particulièrement négative du peuple qui se révèle, un témoignage direct, concret et éloquent d'une haine de classe : « *le stigmatisme populiste procède lui-même d'un racisme de classe qui renvoie (le peuple) à l'inculture, à la nature, à la barbarie.* »¹

Le peuple ainsi désigné et vilipendé est celui qui se voit envahi ou menacé d'envahissement, qui s'oppose à l'étranger, à l'immigré quand il ne désigne pas la plèbe, le petit-peuple, les gens d'en-bas. Tout ce qui gravite autour du peuple est connoté et déprécié, à un point tel que l'on serait tenté de croire que le changement de conjoncture politique et intellectuelle invite à voir dans le peuple « *le principal problème à résoudre et non plus une cause à défendre* »².

Cette disqualification des classes populaires est également le meilleur héraut de TINA : puisque toute alternative politique est discréditée et jugée inaudible, le choix peut uniquement se



porter sur celui proposé (sur un plateau d'argent) par la doxa : toute autre piste, idée, réflexion émanerait d'une populace, pas encore éduquée et insuffisamment dirigée par l'expert éclairé. Et c'est ainsi que la parole populaire est inculpée, caricaturée et manipulée. Cette disqualification se mue en « *un bâillon symbolique des dominants pour faire taire l'expression des dominés* »³.

En somme, toutes ces « *méthodes de contournement, de dépréciation ou de rejet de la "parole" ou de la "voix" du "peuple" ont un point commun : l'allergie, l'appréhension, la défiance sinon la crainte que ce même "peuple" suscite* »⁴.

Ces méthodes constituent une manière de réimposer et de définir la place du peuple, un peuple qui devient la masse ou l'opinion pour finir en populace, un peuple dissous dans la multiplicité des individus consommateurs et en effet,

force est de constater, que plus *on* est indéterminé dans la formulation, plus l'effet politique s'éloigne. Ainsi, « *démocratie, libéralisme, égalité et peuple sont des concepts multiformes, genre couteau suisse, et une partie des débats qu'ils suscitent vient de ce qu'on ne parle pas toujours de la même lame.* »⁵

Ce qui manque, c'est le peuple !

Face à cette zone de flou et face à cette tentative de disqualification sémantique, une question stratégique se pose : est-il envisageable, sous réserve d'une redéfinition de ce bel étymon, de procéder à une reconquête par la puissance langagière ? Au lieu de cesser de considérer les classes populaires comme un cœur de cible et, partant, de les abandonner à leur triste sort, ne serait-il pas au contraire judicieux, d'invoquer et d'impliquer à nouveau le peuple dans un projet de société émancipateur et progressiste ?

Cependant, le vocable de peuple « n'existe pas en corps, il est un principe politique et le premier geste politique consiste à le faire émerger comme sujet d'émancipation et de lutte... il est construit et comme toute production, son surgissement suppose un travail lent : celui de la prise de conscience, de la réflexion, de l'échange »⁶. Pour continuer dans cet exercice de définition, le Grand Robert, mentionne que la notion de peuple est très vague et peut correspondre à une ethnie, à une communauté politique (...), à une communauté linguistique, culturelle, religieuse... Pour Jacques Rancière, le peuple « n'existe pas. Ce qui existe, ce sont des figures diverses voire antagoniques du peuple, des figures construites en privilégiant certains modes de rassemblement, certains traits distinctifs, certaines capacités ou incapacités : peuple ethnique défini par la communauté de la terre ou du sang, peuple-troupeau veillé par les bons pasteurs, peuple démocratique mettant en œuvre la compétence de ceux qui n'ont aucune compétence particulière, peuple ignorant que les oligarques tiennent à distance. »⁷

Finalement, face à ces nombreuses définitions, nous pourrions dire que le peuple est un concept protéiforme qui, comme une monnaie fondante, perd de sa valeur si on ne l'utilise pas, ou mal. Partant, faut-il vraiment le solliciter ? Faut-il, du point de vue politique, mettre en lui autant d'espoir et lui faire une telle confiance ? Les errances totalitaires du XXe siècle n'auraient-elles pas montré amplement et, en quelque sorte, définitivement, qu'on ne pourrait plus en appeler impunément à lui, en notre âge des masses ? S'il n'y a pas de doute qu'elles ont changé, comme le reste de la société, les classes populaires existent toujours. Ainsi, « d'un côté, il n'est plus concevable d'accorder à la classe ouvrière industrielle

la centralité qui était jadis la sienne au sein du mouvement ouvrier mais le capitalisme n'a, jusqu'à preuve du contraire, pas disparu et il continue de se nourrir de cette forme de domination très spécifique qu'est l'exploitation, c'est-à-dire la captation de la plus-value. »⁸

Le peuple, ensemble des classes dominées

Ignorer les classes populaires ne les fait pas disparaître ! Et plutôt que de les ignorer, ne faudrait-il pas absolument les impliquer dans la constitution d'un nouveau bloc historique ? Quitte à les soumettre à une réactualisation tout en veillant à reconstruire une conscience collective, notamment par le biais de l'éducation populaire. Car, en effet, « le mot ne peut désigner une classe unique

puisque s'y retrouvent des catégories extrêmement diverses du point de vue des situations, des revenus ou des modes de vie, donc des classes sociales différentes... il est donc essentiel de parler désormais du « peuple » au sens de

l'ensemble des classes dominées, sujet collectif aujourd'hui autant en devenir que l'était la classe ouvrière tout au long du XIXe siècle »⁹. Ce dernier deviendrait alors le sujet historique d'un nouveau projet d'émancipation historique, par la « recherche de l'hégémonie, c'est-à-dire la construction d'un sens commun qui soutienne la transformation émancipatrice de l'ordre social »¹⁰

Cette réappropriation volontaire du terme *peuple* permettrait de « rendre aux classes populaires la conscience d'elles-mêmes, de leur force, de leur intelligence, de leur capacité à penser le monde en-dehors du modèle néolibéral qui les condamne »¹¹ L'horizon des possibles qui s'ouvrirait alors contre la gouvernance autoritaire des experts et ferait du peuple un acteur du développement du commun face à la domination des marchés.

Plutôt qu'abandonner les classes populaires au chant des sirènes de l'imaginaire néolibéral, il serait par conséquent judicieux de les impliquer dans « la bataille des idées pour {les} soustraire à l'idéologie dominante afin de conquérir le pouvoir »¹². Ensemble !



1. Gérard Mauger, *Repères pour résister à l'idéologie dominante*, Éd. du Croquant, 2013, p. 101.
2. Annie Collovald, *Le populisme du FN, un dangereux contresens*, Éd. du Croquant, 2004, p.189.
3. Lémi, « Entretien avec Bruce Bégout : Les exemples de l'indépendance sociale sont multiples, quotidiens, gigantesques », *Article 11*, mardi 22 décembre 2009, <http://www.article11.info/?Bruce-Begout-Les-exemples-de-l>
4. Marc Crépon, *Élections, de la démophilie*, Éd. Hermann, 2012, p. 10.
5. Jacques Julliard in Jacques Julliard et Jean-Claude Michéa, *La gauche et le peuple*, Flammarion, 2014 p. 74.
6. Benoît Schmeckenburger, *Le populisme, fantasme des élites*, Éd. Bruno Leprince, 2012, p. 81 et 82.
7. Jacques Rancière, *L'introuvable populisme in Qu'est-ce qu'un peuple ?*, La Fabrique, 2013 ; p. 139.
8. Antonio Gramsci, *Guerre de mouvement et guerre de position*, textes choisis et présentés par Razmig Keucheyan, Paris, La Fabrique, 2012, p. 27.
9. Patrice Cohen-Séat, *Peuple ! Les luttes de classe au XXIe siècle*, Demopolis, 2016, p. 118 et 119.
10. Idem, p.146.
11. Gérard Mordillat, « Demain la guerre », in Patrice Cohen-Séat, *Peuple ! Les luttes de classe au XXIe siècle*, Demopolis, 2016, p. 12.
12. Razmig Keucheyan, « Gramsci, une pensée devenue monde », *Le Monde diplomatique*, juillet 2012, p 3.

Faire (enfin) de Bruxelles **une priorité**

Bruxelles, ma belle, souffre quotidiennement de son sous-financement. Que l'on parle de santé, de sécurité, d'enseignement, de mobilité ou de tout autre service public, Bruxelles est à la peine.

Pourtant, selon une étude menée en 2014 par Eurostat, l'office européen des statistiques, notre Région serait, en termes de PIB régional par habitant, la troisième plus riche de l'Union européenne. Un constat a priori réjouissant qu'il convient toutefois de relativiser ; nous parlerons davantage de potentialité que de réalité. En effet, le PIB moyen par habitant ne donne aucune indication quant à la répartition de la richesse entre différents groupes de population au sein de la même région et ne mesure pas le revenu dont disposent finalement les ménages. Les navetteurs contribuent au PIB dans une région où ils travaillent et au revenu des ménages là où ils résident. En raison de cette anomalie, ce PIB important par habitant ne se traduit pas nécessairement par un niveau élevé de revenus pour les Bruxellois. Notre Région est sérieusement marquée par les inégalités. Elle connaît, pour des raisons diverses, de profondes disparités liées à un taux de chômage significatif, en particulier dans les quartiers qui concentrent des citoyens belges d'origine étrangère.

Les moyens de nos ambitions

Bruxelles n'a pas les moyens de ses ambitions et doit, pour survivre, sans cesse quémander, en fonction des majorités politiques et des accords de coopération mis en place, des miettes au fédéral. Les responsabilités de son indigence sont partagées. Elles sont la cause directe des politiques d'austérité menées aussi bien par l'Europe que par nos gouvernements complices. Ces mesures néolibérales ont amputé, sans discontinuer, les services publics et les ont progressivement réduits à la paupérisation, à l'impuissance et à la marchandisation. L'actualité récente a démontré les limites de fonctionnement d'une Région, d'un État, lorsqu'on



jugule ses moyens d'action : nos services de renseignement ont été incapables de prévoir la menace des attentats survenus à Bruxelles en mars dernier. Pire, les politiques responsables se sont désolidarisés en invoquant un manque de proactivité de la part de certains agents de l'État. Une honte. La ministre en charge de la mobilité invoquera-t-elle les mêmes excuses quand, seul responsable à bord de son train, le conducteur devra rendre des comptes pour un déraillement avec victimes ? Quand les responsables hospitaliers devront justifier le manque de personnels compétents à une famille explorée ? Jusqu'où iront le **cynisme** et l'incompétence de nos dirigeants ?

Nous pourrions multiplier les exemples à l'envi tant les défis à relever sont immenses. Mener des politiques au service du citoyen relève, selon nous, prioritairement d'un choix de société. Certains nous reprocheront peut-être notre naïveté ; toute politique publique nécessite des investissements et les moyens seraient, paraît-il, limités. L'Europe pointe pourtant la Belgique du doigt en tant que paradis fiscal pour les grosses entreprises. La Commission européenne exige que le gouvernement récupère 700 millions €, considérés comme des aides illégales, indûment octroyés à 35 multinationales qui ne

payaient pas d'impôt sur 50 à 90 % de leurs bénéfices. Plus récemment, les *Panama papers* ont révélé un vaste système mondial de fraude fiscale qui n'a pas épargné la Belgique. Aujourd'hui, les politiques appellent à faire la lumière. Et demain ? Livreront-ils un agent du fisc à la vindicte populaire ?

Nuit debout

Le citoyen n'est pas dupe. À l'image du mouvement *Occupy Wall Street*, des initiatives toujours plus nombreuses se structurent. Depuis quelques jours, le phénomène *Nuit debout* invite des citoyens de tous bords, ivres d'idéal, à occuper l'espace public. En Espagne, par exemple, l'occupation de places par le mouvement *Podemos* a débouché, que l'on soit en phase ou non avec les revendications exprimées, à une modification de la conscience citoyenne ; à une réappropriation de la notion de progrès. Un élan doit nous conforter dans notre combat et nos revendications quotidiennes.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP



www.cgsp-acod-bru.be

**VOUS PRÉFÉREZ PLUS DE
POUVOIR D'ACHAT ?
VOTEZ FGTB**

Ed. resp. - Rudy De Lennin, rue Haute 42 - 1050 Brussels

ELECTIONS SOCIALES 2016

FGTB
Ensemble, on est plus forts

2

www.fgtb2016.be

FGTB.
POUR TOUJOURS

La TVA, les taxes de l'énergie

Quels sont les éléments qui composent le prix de l'énergie ?

Ainsi, la facture que vous envoie votre fournisseur comprend les éléments suivants :

- les tarifs pour l'énergie (électricité ou gaz) également appelé le « *commodity* »,
- les coûts facturés pour les certificats verts (contribution au développement des énergies renouvelables),
- les tarifs d'utilisation des réseaux de transport et de distribution,
- les redevances et surcharges : il s'agit des taxes imposées par les Autorités fédérales et régionales.

Le prix de l'électricité ne concerne toutefois que la composante « énergie » de la facture. Alors que ce que le client paie, c'est aussi les frais de transport et de distribution de cette énergie, plus les taxes.

Sous la forte pression, accompagnée et défendue par **Gazelco, la CGSP et la FGTB**, et juste avant les élections « la TVA sur l'électricité baisse de 21 % à 6 %. Promesse tenue ! C'était donc en 2013.

À l'issue des élections de 2014, c'est Charles Michel qui est devenu Premier ministre du pays. En outre, son principal partenaire de coalition, la N-VA, n'avait rien prétendu d'autre durant la campagne électorale : « *Il n'y aura pas d'augmentation de la TVA* », avait promis Bart De Wever lors de chaque débat électoral. Mais voilà, pas même un an plus tard, toutes ces promesses ont volé à la poubelle. La TVA sur l'électricité repasse à 21 %. **Et, on apprend que les libéraux et les nationalistes n'avaient jamais eu l'intention de faire autrement... « Avec 21 % de TVA sur l'électricité, nous réparons une grossière erreur du passé ».**

L'homme du gouvernement fédéral, c'est le même qui, avant les élections, promettait qu'il n'y aurait pas de saut d'index et qui, ensuite, a fait le contraire aussi. C'est le même qui affirmait qu'il n'y aurait pas de relèvement de l'âge de la pension à 67 ans et qui l'a quand même appliqué. **Cet homme, c'est le Premier ministre, Charles Michel.**

Une récente étude de la CREG, l'organisme officiel de contrôle de l'énergie, montre que, depuis la libéralisation, le prix moyen de l'électricité pour les ménages belges a augmenté d'un quart.

Dans la période 2007-2014, ils ont augmenté de 26,5 %. Les prix fournisseurs du KWH de l'énergie qui avaient été diminués et la diminution de la TVA de 2013 ont été complètement balayés par le doublement des tarifs de distribution et autres coûts de l'énergie verte.

Aujourd'hui, à ces 26,5 % des années précédentes, vient donc encore s'ajouter une augmentation de prix d'au moins 40 %. La ministre flamande de l'Énergie Turtelboom donne l'exemple elle-même avec une nouvelle taxe sur l'énergie, déjà baptisée en Flandre la « *Turteltaks* ».

L'avis du Conseil d'État estime que la Flandre n'a pas le droit de coupler une taxe à la consommation d'électricité car le gouvernement belge le fait déjà via un impôt fédéral. **« On ne peut pas taxer deux fois la même chose ».**

Les Autorités publiques ont annoncé pour 2016 une série de mesures qui feront augmenter votre facture. **Alors que le prix de l'énergie ne cesse de diminuer, votre facture augmente.** Cela s'applique aux volumes consommés à partir du 1^{er} janvier, quel que soit le moment de votre régularisation annuelle.

À quoi servent les taxes prélevées sur la facture ?

En électricité, la facture comprend les redevances et surcharges suivantes :

- la **cotisation sur l'énergie** : affectée au fonds pour l'équilibre financier de la sécurité sociale ;
- la **cotisation fédérale**, qui comprend les frais suivants :
 - **CREG** : couvre les frais de fonctionnement de la Commission de Régulation de l'électricité et du Gaz, la CREG,
 - **dénucléarisation** : financement des obligations résultant de la dénucléarisation des sites nucléaires BP1 et BP2 à Mol-Dessel,

- **Kyoto** : financement de la politique fédérale de réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- **OSP (Obligations de service public)** : financement des CPAS pour leur mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies (fonds énergie),
- **clients protégés** : financement du coût lié à l'application du tarif social,
- la **surcharge raccordement parc éolien offshore et surcharge certificats verts offshore** : vise à contribuer au développement de l'électricité produite à partir de sources renouvelables. Ces surcharges n'apparaissent pas sur vos factures

- car elles sont intégrées dans le tarif de transport,
- **la surcharge « financement des réserves stratégiques »** : cette surcharge n'apparaît pas sur vos factures car elle est intégrée dans le tarif de transport,
- **la surcharge soutien aux énergies renouvelables** : cette surcharge n'apparaît pas sur vos factures car elle est intégrée dans le tarif de transport,
- **la redevance de voirie** : surcharge pour l'utilisation du domaine public, versée aux communes. Cette surcharge n'apparaît pas sur vos factures car elle est intégrée dans le tarif de transport et de distribution,

- **la redevance de raccordement au réseau électrique** : versée au Fonds Énergie de la Région wallonne, qui sert à financer la CWAPE, des actions en matière de protection de l'environnement ou d'URE, la promotion des énergies renouvelables et la guidance sociale énergétique par les CPAS.

À l'exception de ces trois dernières taxes qui sont versées à la Région, le reste des montants perçus est versé aux Autorités fédérales.

En gaz, la facture comprend les surcharges suivantes

- **La cotisation sur l'énergie** : affectée au fonds pour l'équilibre financier de la sécurité sociale.
- **La cotisation fédérale**, qui comprend les frais suivants :
 - **CREG** : couvre les frais de fonctionnement de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz,
 - **OSP (Obligations de service public)** : financement des CPAS pour leur mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies (fonds énergie),
 - **clients protégés** : financement du coût lié à l'application du tarif social en gaz,
 - **la redevance de voirie** : surcharge pour l'utilisation du domaine public, versée aux communes, aux Provinces et à la Région. Cette surcharge n'apparaît pas sur vos factures car elle est intégrée dans le tarif de transport et de distribution,
 - **la redevance de raccordement au réseau gazier** : versée au Fonds Énergie de la Région wallonne, qui sert à financer la CWAPE, des actions en matière de protection de l'environnement ou d'URE, la promotion des énergies renouvelables et la guidance sociale énergétique par les CPAS.

Les deux dernières surcharges sont reversées à la Région tandis que les autres sont perçues par les Autorités fédérales.

Vous habitez en Wallonie

1. Augmentation des frais de distribution

Les frais de distribution sont les coûts que vous payez pour les services fournis par les gestionnaires de réseaux (gestion, entretien et développement des réseaux d'électricité).

Applicable sur l'électricité et le gaz naturel, à partir de février 2016.

Cela représente une augmentation moyenne pour l'électricité de 5,8 %. Pour le gaz, c'est une augmentation moyenne de 4,15 %.

2. Augmentation des coûts de transport

Les coûts de transport sont les coûts que vous payez pour le transport de l'énergie.

Pour l'électricité, c'est une **diminution** moyenne de 3,46 %.

Pour le gaz, cela représente une augmentation moyenne de 3,4 % dès le 1^{er} janvier.

3. Augmentation de la contribution verte

Les coûts « énergie verte » sont appliqués par l'État fédéral à votre fournisseur pour soutenir financièrement les producteurs d'électricité verte.

Applicable sur l'électricité uniquement, à partir du 1^{er} janvier 2016. Cela représente une augmentation de 17 %.

4. Cotisation fédérale

Cette cotisation finance les coûts de fonctionnement du régulateur fédéral des marchés gaz et électricité, ainsi que les fonds (obligations de service public/CPAS, fonds de dénucléarisation et fonds clients protégés pour ceux qui ont droit à un tarif social).

Pour l'électricité, c'est une augmentation de 17 %.

Pour le gaz, bonne nouvelle, cette cotisation **diminue** de 21 % sur la partie gaz, à partir du 1^{er} janvier 2016.

Vous habitez à Bruxelles

1. Augmentation des frais de distribution

Applicable sur l'électricité et le gaz naturel, à partir de janvier 2016.

Pour l'électricité, c'est une augmentation de 3,19 %.

Pour le gaz, les frais de distributions sont composés de deux parties. La première est fixe, alors que la seconde est variable.

Terme fixe = + 3,13%, terme variable = +3,47 %.

2. Augmentation des coûts de transport

Applicable sur l'électricité et le gaz naturel, à partir de janvier 2016.

Pour l'électricité, c'est une **diminution** de 3,08 %.
Pour le gaz, cela représente une augmentation de 3,4 %.

3. Augmentation de la contribution verte

Applicable sur l'électricité uniquement, à partir du 1^{er} janvier 2016. Cela représente une augmentation de 82 %.

4. Cotisation fédérale

Cela augmente en moyenne de 17 % pour l'électricité et pour le gaz, **bonne nouvelle**, la cotisation diminue de 21 %.

Vous habitez en Flandre

1. Frais de distribution

Applicable sur l'électricité et le gaz, à partir de mars 2016. Pour l'électricité, bonne nouvelle, il y a une **diminution** de 0,17 %.

Pour le gaz, cela représente une **diminution** moyenne de 6,58 %.

2. Coûts de transport

Pour l'électricité, il y a une **diminution** de 1,64 %. Ce montant est une moyenne et varie fortement d'une région à l'autre. Certains GRD flamands annoncent une diminution jusque 32 %, d'autres plutôt une augmentation jusque 17 %.

Pour le gaz, cela représente une augmentation moyenne de 3,4 %, applicable au 1^{er} janvier 2016.

3. Nouvelle taxe sur l'électricité, « *Bijdrage energie fonds* »

Applicable uniquement sur l'électricité, à partir du **1^{er} mars 2016**. Les gestionnaires de réseau ont l'obligation de rache-

ter les certificats verts auprès des producteurs d'électricité verte. Le développement massif des panneaux solaires au cours des dernières années a créé un surplus de certificats verts. Cette nouvelle taxe a donc pour but de financer la charge de ce surplus.

À titre indicatif, le montant à payer est de **100 € par an** pour une consommation annuelle comprise entre 0 et 5 000 KWh, et le montant à payer augmente suivant la consommation... jusque 120 000 € (les clients bénéficiant du tarif social paieront un montant fixe de 25 € par an).

4. Suppression des KWh gratuits

Applicable sur l'électricité, à partir du 1^{er} janvier 2016, suppression des KWh gratuits. (>100 kWh par ménage majorés de 100 kWh par membre du ménage étaient accordés).

5. Augmentation de la contribution verte

Applicable sur l'électricité uniquement, à partir du 1^{er} janvier 2016. Cela représente une augmentation de 31 %.

6. Cotisation fédérale

Pour l'électricité, il y a une augmentation de 14,41 %.

Pour le gaz, bonne nouvelle, cela représente une diminution de 21 %.

7. Tarif prosumer

Cette taxe ne concerne que les ménages qui produisent de l'électricité qui devront contribuer à l'entretien du réseau. Elle dépend de la puissance de l'installation du particulier. Pour une installation « moyenne », elle se chiffrera entre 200 et **400 euros** par an.

Le gouvernement flamand a donc décidé d'instaurer un tarif de prélèvement à charge des « prosumers ». Fixé forfaitairement en fonction de la puissance de l'installation.

En Wallonie, qu'en sera-t-il ?

« Ce n'est pas prévu pour l'instant, on attend de voir comment va se comporter le marché et en fonction de cela on verra si un nouveau rééquilibrage est nécessaire ou pas, mais ce n'est pas d'actualité ».

Au bas mot, ce tarif de prélèvement devait leur rapporter 24 millions d'euros par an. On ne sait pas encore si ce manque à gagner sera supporté par les ménages qui ne possèdent pas de panneaux photovoltaïques.

Mais l'on sait que seulement 36 % de la production photovoltaïque est autoconsommée. Les « prosumers » utilisent donc largement le réseau : en injectant l'électricité quand le soleil brille ou en la prélevant quand il est moins présent. Or, en raison du boom du photovoltaïque, les frais de réseau reposent sur un nombre plus réduit de ménages,

ce qui augmente artificiellement les tarifs de ceux qui n'ont pas de panneaux.

Avec l'augmentation de la TVA et les autres hausses prévues, l'énergie en Belgique devient plus chère que dans tous nos pays voisins.

« Moins d'impôts, moins d'impôts, moins d'impôts ! » ont tous scandé les libéraux et les nationalistes. Et qu'avons-nous reçu ? Plus de taxes, plus de taxes, plus de taxes d'autres encore... Et moins de services.

Rudy Outlet

Saut d'index de 2 %

« En vertu de la nouvelle loi, l'indice santé lissé est bloqué au niveau de mars 2015 (soit 100,66 points) tant que la moyenne arithmétique des indices santé des quatre derniers mois (indice lissé), multipliée par un facteur de 0,98 ne dépasse pas le niveau de mars 2015 ».

En pratique cela veut dire que les salaires n'évolueront plus tant que les futurs indices lissés multipliés par 0,98 n'atteindront pas la valeur actuelle de **100,66**.

Pour faire simple : la limite de 100,66 est matérialisée par la ligne orange et tant que la courbe verte (saut d'index) n'aura pas dépassé cette limite orange, **les salaires n'évolueront plus**.

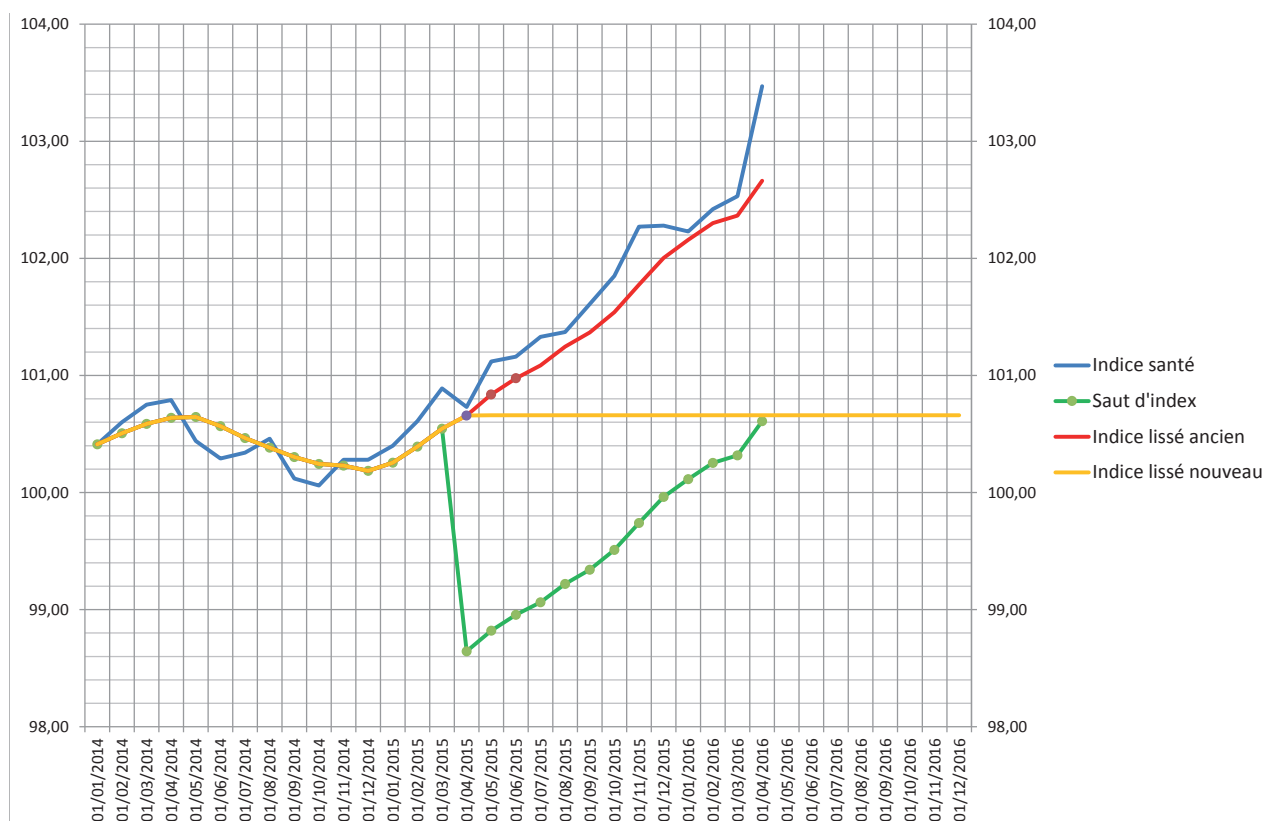
La courbe en rouge montre comment **auraient encore évolué vos salaires** si le saut d'index n'avait pas eu lieu.

Les derniers chiffres

- Indice santé de février 2016 : 103,47
- Indice lissé (ancien) de février 2016 : 102,66
- Indice lissé (nouveau) de février 2016 : 100,61 → < 100,66 → **Pas d'augmentation des salaires**

La perte salariale fin février 2016 est de 1,99 %.

Ce qui veut dire que nous sommes proches des 2 % de saut d'index fixés par le gouvernement et que si l'indice des prix à la consommation continue à la hausse, lors du prochain calcul, les salaires devraient repartir à la hausse



Michel Houart

BARÈME NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

BARÈME ANCIENS STATUTS

1 653,85	062,53	ANCIENNETE - ANCIENNETEIT																					
032016	1,0066	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32
CLASSE	TENSION SPANNING	100	104	108	112	116	120	123	126	129	132	135	138	141	144	147	150	152	154	156	158	160	162
1	210	3,496,01	3,635,85	3,775,69	3,915,53	4,055,37	4,195,21	4,300,08	4,404,97	4,509,85	4,614,73	4,719,61	4,824,49	4,929,37	5,034,25	5,139,13	5,244,01	5,313,93	5,383,85	5,453,77	5,523,69	5,593,62	5,663,53
2	197	3,279,58	3,410,77	3,541,95	3,673,13	3,804,32	3,935,50	4,033,89	4,132,28	4,230,67	4,329,05	4,427,44	4,525,83	4,624,22	4,722,60	4,820,99	4,919,39	4,984,98	5,050,57	5,116,16	5,181,75	5,247,35	5,312,94
3	185	3,079,81	3,203,01	3,326,20	3,449,40	3,572,58	3,695,78	3,788,18	3,880,56	3,972,96	4,065,36	4,157,75	4,250,15	4,342,54	4,434,94	4,527,33	4,619,72	4,681,32	4,742,92	4,804,51	4,866,11	4,927,71	4,989,30
4	174	2,896,69	3,012,56	3,128,42	3,244,29	3,360,16	3,476,03	3,562,93	3,649,83	3,736,73	3,823,63	3,910,53	3,997,43	4,084,34	4,171,24	4,258,14	4,345,04	4,402,97	4,460,91	4,518,84	4,576,77	4,634,71	4,692,64
5	164	2,730,21	2,839,43	2,948,63	3,057,84	3,167,05	3,276,26	3,358,17	3,440,08	3,521,98	3,603,88	3,685,79	3,767,69	3,849,60	3,931,51	4,013,41	4,095,32	4,149,93	4,204,53	4,259,14	4,313,74	4,368,34	4,422,95
6	156	2,597,04	2,700,92	2,804,80	2,908,68	3,012,56	3,116,44	3,194,35	3,272,27	3,350,18	3,428,09	3,506,00	3,583,91	3,661,82	3,739,73	3,817,64	3,895,55	3,947,49	3,999,43	4,051,37	4,103,31	4,155,25	4,207,20
7	150	2,497,15	2,597,04	2,696,92	2,796,81	2,896,69	2,996,58	3,071,49	3,146,41	3,221,32	3,296,23	3,371,15	3,446,06	3,520,98	3,595,90	3,670,81	3,745,72	3,795,67	3,845,60	3,895,55	3,945,49	3,995,44	4,045,38
8	145	2,413,91	2,510,47	2,607,02	2,703,58	2,800,14	2,896,69	2,969,11	3,041,52	3,113,95	3,186,36	3,258,78	3,331,19	3,403,62	3,476,03	3,548,45	3,620,86	3,669,15	3,717,42	3,765,70	3,813,98	3,862,25	3,910,53
9	140	2,330,67	2,423,90	2,517,12	2,610,36	2,703,58	2,796,81	2,866,73	2,936,64	3,006,56	3,076,48	3,146,41	3,216,33	3,286,25	3,356,17	3,426,08	3,496,01	3,542,62	3,589,23	3,635,85	3,682,46	3,729,07	3,775,69
10	135	2,247,44	2,337,34	2,427,22	2,517,12	2,607,02	2,696,92	2,764,35	2,831,77	2,899,19	2,966,61	3,034,03	3,101,46	3,168,88	3,236,30	3,303,73	3,371,15	3,416,10	3,461,04	3,506,00	3,550,94	3,595,90	3,640,84
11	130	2,164,20	2,250,77	2,337,34	2,423,90	2,510,47	2,597,04	2,661,96	2,726,89	2,791,82	2,856,74	2,921,67	2,986,59	3,051,52	3,116,44	3,181,37	3,246,30	3,289,58	3,332,86	3,376,15	3,419,43	3,462,71	3,506,00
12	125	2,080,95	2,164,20	2,247,44	2,330,67	2,413,91	2,497,15	2,559,57	2,622,00	2,684,43	2,746,86	2,809,29	2,871,72	2,934,15	2,996,58	3,059,01	3,121,44	3,163,06	3,204,67	3,246,30	3,287,91	3,329,53	3,371,15
13	120	1,997,72	2,077,62	2,157,54	2,237,44	2,317,35	2,397,26	2,457,19	2,517,12	2,577,06	2,636,99	2,696,92	2,756,86	2,816,78	2,876,71	2,936,64	2,996,58	3,036,53	3,076,48	3,116,44	3,156,40	3,196,35	3,236,30
14	115	1,914,48	1,991,05	2,067,64	2,144,22	2,220,80	2,297,37	2,354,81	2,412,25	2,469,68	2,527,11	2,584,55	2,641,98	2,699,42	2,756,86	2,814,28	2,871,72	2,910,01	2,948,30	2,986,59	3,024,88	3,063,16	3,101,46
KLASSE	100	1,664,77	1,731,35	1,797,95	1,864,54	1,931,13	1,997,72	2,047,67	2,097,60	2,147,55	2,197,49	2,247,44	2,297,37	2,347,32	2,397,26	2,447,21	2,497,15	2,530,44	2,563,71	2,597,04	2,630,33	2,663,62	2,696,92

BARÈME MINIMUM SECTORIEL AGENTS N.C.T. CP326
(Non applicable pour EBL - LABORELEC)

INDEX		KLASSE - CLASSE																			1829,71	
1,0066	14 - 13		12 - 11		10		9		8		7		6 - 5		4 - 3		2 - 1		03/2016			
Anc	HA1	HA2	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2	NORM	NORM+		
	1,0000		1,0200		1,0402		1,0610		1,0866		1,0770		1,0621		1,0922		1,1061					
40	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00	120,00		
39	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00	120,00		
38	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00	120,00		
37	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00	120,00		
36	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00	120,00		
35	2302,24	2762,07	2348,29	2817,29	2442,69	2930,57	2591,69	3109,33	2769,48	3322,63	2982,73	3578,47	3227,61	3872,27	3525,20	4229,27	3899,23	4678,02	100,00	119,97		
34	2302,24	2762,07	2348,29	2817,29	2442,69	2930,57	2591,69	3109,33	2769,48	3322,63	2982,73	3578,47	3227,61	3872,27	3525,20	4229,27	3899,23	4678,02	100,00	119,97		
33	2302,24	2734,72	2348,29	2789,40	2442,69	2901,55	2591,69	3078,54	2769,48	3289,73	2982,73	3543,04	3227,61	3883,93	3525,20	4187,40	3899,23	4631,70	100,00	118,79		
32	2302,24	2734,72	2348,29	2789,40	2442,69	2901,55	2591,69	3078,54	2769,48	3289,73	2982,73	3543,04	3227,61	3883,93	3525,20	4187,40	3899,23	4631,70	100,00	118,79		
31	2302,24	2707,64	2348,29	2761,78	2442,69	2872,82	2591,69	3048,06	2769,48	3257,16	2982,73	3507,96	3227,61	3795,97	3525,20	4145,94	3899,23	4585,84	100,00	117,61		
30	2302,24	2707,64	2348,29	2761,78	2442,69	2872,82	2591,69	3048,06	2769,48	3257,16	2982,73	3507,96	3227,61	3795,97	3525,20	4145,94	3899,23	4585,84	100,00	117,61		
29	2302,24	2680,83	2348,29	2734,44	2442,69	2844,38	2591,69	3017,88	2769,48	3224,91	2982,73	3473,23	3227,61	3758,39	3525,20	4104,89	3899,23	4540,44	100,00	116,44		
28	2302,24	2680,83	2348,29	2734,44	2442,69	2844,38	2591,69	3017,88	2769,48	3224,91	2982,73	3473,23	3227,61	3758,39	3525,20	4104,89	3899,23	4540,44	100,00	116,44		
27	2302,24	2654,29	2348,29	2707,37	2442,69	2816,22	2591,69	2988,00	2769,48	3192,98	2982,73	3438,84	3227,61	3721,18	3525,20	4064,25	3899,23	4495,49	100,00	115,29		
26	2302,24	2654,29	2348,29	2707,37	2442,69	2816,22	2591,69	2988,00	2769,48	3192,98	2982,73	3438,84	3227,61	3721,18	3525,20	4064,25	3899,23	4495,49	100,00	115,29		
25	2302,24	2628,01	2348,29	2680,56	2442,69	2788,34	2591,69	2958,42	2769,48	3161,37	2982,73	3404,79	3227,61	3684,34	3525,20	4024,01	3899,23	4450,98	100,00	114,15		
24	2302,24	2628,01	2348,29	2680,56	2442,69	2788,34	2591,69	2958,42	2769,48	3161,37	2982,73	3404,79	3227,61	3684,34	3525,20	4024,01	3899,23	4450,98	100,00	114,15		
23	2302,24	2601,99	2348,29	2654,02	2442,69	2760,73	2591,69	2929,13	2769,48	3130,07	2982,73	3371,08	3227,61	3647,86	3525,20	3984,17	3899,23	4406,91	100,00	113,02		
22	2302,24	2601,99	2348,29	2654,02	2442,69	2760,73	2591,69	2929,13	2769,48	3130,07	2982,73	3371,08	3227,61	3647,86	3525,20	3984,17	3899,23	4406,91	100,00	113,02		
21	2302,24	2576,23	2348,29	2627,74	2442,69	2733,40	2591,69	2900,13	2769,48	3099,08	2982,73	3337,70	3227,61	3611,74	3525,20	3944,72	3899,23	4363,28	100,00	111,90		
20	2302,24	2576,23	2348,29	2627,74	2442,69	2733,40	2591,69	2900,13	2769,48	3099,08	2982,73	3337,70	3227,61	3611,74	3525,20	3944,72	3899,23	4363,28	100,00	111,90		
19	2302,24	2625,72	2348,29	2576,22	2442,69	2679,80	2591,69	2843,26	2769,48	3038,31	2982,73	3272,25	3227,61	3540,92	3525,20	3867,37	3899,23	4277,73	100,00	109,71		
18	2302,24	2625,72	2348,29	2576,22	2442,69	2679,80	2591,69	2843,26	2769,48	3038,31	2982,73	3272,25	3227,61	3540,92	3525,20	3867,37	3899,23	4277,73	100,00	109,71		
17	2302,24	2476,20	2348,29	2525,71	2442,69	2627,25	2591,69	2787,51	2769,48	2978,74	2982,73	3208,09	3227,61	3471,49	3525,20	3791,54	3899,23	4193,85	100,00	107,56		
16	2291,15	2476,20	2336,99	2525,71	2430,92	2627,25	2579,23	2787,51	2756,13	2978,74	2988,36	3208,09	3212,08	3471,49	3508,22	3791,54	3880,47	4193,85	99,52	107,56		
15	2268,47	2427,65	2313,85	2476,19	2406,85	2575,74	2553,69	2732,85	2728,84	2920,33	2938,97	3145,19	3180,28	3403,42	3473,49	3717,20	3842,05	4111,62	98,53	105,45		
14	2246,01	2427,65	2290,94	2476,19	2383,02	2575,74	2528,41	2732,85	2701,82	2920,33	2909,87	3145,19	3148,79	3403,42	3439,10	3717,20	3804,01	4111,62	97,56	105,45		
13	2223,77	2380,05	2268,26	2427,64	2359,43	2525,24	2503,38	2679,26	2675,07	2863,07	2881,06	3083,52	3117,61	3336,69	3405,05	3644,31	3766,35	4031,00	96,59	103,38		
12	2201,75	2380,05	2245,80	2427,64	2336,07	2525,24	2478,59	2679,26	2648,58	2863,07	2852,53	3083,52	3086,74	3336,69	3371,34	3644,31	3729,06	4031,00	95,64	103,38		
11	2179,95	2333,38	2223,56	2380,04	2312,94	2475,73	2454,05	2626,73	2622,36	2806,93	2824,29	3023,06	3056,18	3271,26	3337,96	3572,85	3692,14	3951,96	94,69	101,35		
10	2158,37	2333,38	2201,54	2380,04	2290,04	2475,73	2429,75	2626,73	2596,40	2806,93	2796,33	3023,06	3025,92	3271,26	3304,91	3572,85	3655,58	3951,96	93,75	101,35		
9	2137,00	2265,42	2179,74	2310,72	2267,37	2403,62	2405,69	2550,22	2570,69	2725,17	2768,64	2935,01	2995,96	3175,98	3272,19	3468,79	3619,39	3836,85	92,82	98,40		
8	2115,84	2242,99	2158,16	2287,84	2244,92	2379,82	2381,87	2524,97	2545,24	2698,19	2741,23	2905,95	2966,30	3144,53	3239,79	3434,45	3583,55	3798,86	91,90	97,43		
7	2094,89	2177,66	2136,79	2221,20	2222,69	2310,50	2358,29	2451,43	2520,04	2619,60	2714,09	2821,31	2936,93	3052,94	3207,71	3334,42	3548,07	3688,21	90,99	94,59		
6	2074,15	2156,10	2115,63	2199,21	2200,68	2287,62	2334,94	2427,16	2495,09	2593,66	2687,22	2793,38	2907,85	3022,71	3175,95	3301,41	3512,94	3651,69	90,09	93,65		
5	2033,48	2093,30	2074,15	2135,16	2157,53	2220,99	2289,16	2356,47	2446,17	2518,12	2634,53	2712,02	2850,83	2934,67	3113,68	3205,25	3444,06	3545,33	88,33	90,92		
4	1993,61	2072,57	2033,48	2114,02	2115,23	2199,00	2244,27	2333,14	2398,21	2493,19	2582,87	2685,17	2794,93	2905,61	3052,63	3173,51	3376,53	3510,23	86,59	90,02		
3	1954,52	1992,86	1993,61	2032,71	2073,75	2114,42	2200,26	2243,40	2351,19	2397,30	2532,23	2681,89	2793,86	2931,77	3091,45	3310,32	3573,22	3830,22	84,90	86,56		
2	1916,20	1953,78	1954,52	1992,85	2033,09	2072,96	2157,12	2199,41	2305,09	2367,40	2482,58	2531,26	2686,40	2931,08	2991,62	3245,41	3309,04	3370,24	83,23	84,86		
1	1878,63	1878,63	1916,20	1916,20	1993,23	1993,23	2114,82	2114,82	2259,89	2259,89	2433,90	2433,90	2633,73	2633,73	2876,56	2876,56	3181,77	3181,77	81,60	81,60		
0	1841,79	1841,79	1878,63	1878,63	1954,15	1954,15	2073,35	2073,35	2215,58	2215,58	2386,18	2386,18	2582,09	2582,09	2820,16	2820,16	3119,38	3119,38	80,00	80,00		

SALAIRES INDEXES (indice quadrimestriel santé lisse)

GEINDEXEERDE LONEN (vermaandelijke gezondheidsindex)

À LIRE

**Pour un suicide des intellectuels**

Une critique radicale des intellectuels mettant en cause la séparation entre réflexion et exécution. Les débats sur les intellectuels sont souvent vifs en France. Benda, Sartre, Aron, Foucault et Bourdieu ont tous consacré des pages fameuses à l'engagement politique des intellectuels. À partir d'une relecture critique de ces classiques, Manuel Cervera-Marzal n'hésite pas à mettre les pieds dans le plat sans se laisser aller à l'anti-intellectualisme. Provocateur, il cherche à faire réfléchir dans une direction hérétique : la redistribution radicale des tâches de réflexion et d'exécution dans nos sociétés.

Ce pamphlet, en plus de proposer une critique actualisée des intellectuels, pose de manière originale les bases d'une utopie reconstructrice entre mutualisation des savoirs et construction d'une intelligence collective.

Manuel Cervera Marzal est docteur en science politique. Il est attaché d'enseignement et de recherche à l'École des Hautes Études en Sciences sociales.

Manuel Cervera Marzal, *Pour un suicide des intellectuels*, Éd. Textuel, Paris, février 2016, 144 p., 12,90 €.



30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités – Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Belgium bashing ou capitalisme bashing ?
- 4 /** Dossier • Libéralisation des services publics dans les accords commerciaux de nouvelle génération (TTIP, CETA, TISA)
- 6 /** Le mot qui pue • Le peuple
- 8 /** IRB • Faire (enfin) de Bruxelles une priorité

Infos GAZELCO

- 9 /** Élections sociales 2016
- 10 /** La TVA, les taxes de l'énergie
- 13 /** Saut d'index de 2 %
- 14 /** Tableaux • Barèmes
- 16 /** À lire

www.cgspwallonne.be

www.gazelco.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11